

## **Appel à projets**

# **MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES EN ILE-DE-FRANCE hors Domaines d'intérêt majeur (DIM) se déroulant entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010**

## **I. OBJECTIFS**

Dans le cadre de ses orientations politiques en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour 2005-2010 adoptées le 27 mai 2005 par le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Région a mis en place un dispositif de soutien aux manifestations à caractère scientifique et technologique (colloques, congrès...) organisées ou co-organisées par des acteurs franciliens.

Il s'agit pour la Région de :

- contribuer au rayonnement scientifique et technologique de l'Ile-de-France, au niveau international,
- favoriser les échanges entre chercheurs,
- stimuler les avancées scientifiques et/ou technologiques grâce à la présentation de travaux innovants.

Le présent appel à projets concerne des manifestations devant se dérouler entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010.

## **II. BENEFICIAIRES**

L'appel à projets est ouvert aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur ainsi qu'à tout organisme privé ou para-public (grandes écoles, fondations ou associations sans but lucratif, sociétés savantes, organisations internationales...) organisant une manifestation en partenariat avec un ou plusieurs organismes ou laboratoires de recherche franciliens.

### III. MODALITES DU SOUTIEN REGIONAL

Les plafonds et planchers de la subvention régionale, qui dépendent du coût total de la manifestation, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Budget global HT de la manifestation	Taux d'intervention	Subvention régionale (plancher / plafond)
- de 20.000 €	[25 - 50]%	[5.000 - 10.000] €
20.001 - 100.000 €	[20 - 40]%	[5.000 - 40.000] €
100.001 - 500.000 €	[10 - 30]%	[10.000 - 80.000] €
+ de 500.001 €	[5 - 20]%	[25.000 - 100.000] €

Le montant du soutien régional peut être modulé, au sein de ces fourchettes, en fonction du nombre de participants, de l'intérêt scientifique et régional de la manifestation ainsi que de son adéquation avec les critères de sélection exposés à l'article V.

Au-delà des recettes correspondant aux droits d'inscription, il est demandé que la Région ne soit pas la seule source de financement.

Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de la manifestation (logistique, location de salles, restauration, communication...) qui n'ont pas déjà été effectuées à la date du lancement du présent appel, pourront être retenues. S'il est prévu une remise de prix lors de la manifestation, une partie de la subvention régionale pourra couvrir les dépenses afférentes. Sont exclus de l'assiette des dépenses éligibles les frais de personnel permanent.

#### Modalité du soutien régional :

*En conformité avec le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, le soutien régional ne correspond pas à un montant forfaitaire mais à un **taux d'intervention** calculé sur la base du budget global prévisionnel éligible de la manifestation, assorti d'un **montant de soutien maximal**. Si le budget réalisé se trouve être inférieur au budget prévisionnel, le montant du soutien sera défini par application de ce taux sur l'ensemble des dépenses éligibles effectivement engagées et justifiées par le bénéficiaire.*

### IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être pris en compte et examiné par le jury de sélection, le dossier de candidature doit impérativement être complet (cf. article VI) et la demande doit concerner une manifestation :

- qui se déroulera en **Ile-de-France**, entre le **1<sup>er</sup> avril 2009** et le **31 mars 2010**,
- pour laquelle un minimum de **150 inscriptions**, ou de **80 inscriptions** dans le cas des colloques en SHS (sciences humaines et sociales), est attendu,
- qui s'est dotée d'un **comité scientifique** et a fait l'objet d'un **appel à communication**,
- qui implique plusieurs organismes de recherche ou d'enseignement supérieur francilien (c'est à dire au moins 2 structures organisatrices, avec des tutelles différentes dans le cas des labos).

**Sont exclus** de cet appel :

- **les colloques qui relèvent d'un des Domaines d'intérêt majeur (DIM)** labellisés par la Région (se référer à l'**annexe n°1** pour les thématiques non éligibles au présent appel à projets),

- les colloques entrant dans le cadre de parcours de formation ainsi que les rencontres entre branches professionnelles,
- les ateliers organisés dans le cadre de projets européens soutenus par la commission européenne.

Tout projet de colloque qui ne respecterait pas l'un de ces 4 critères d'éligibilité ou qui entrerait dans les cas d'exclusion ci-dessus sera considéré comme inéligible au présent appel.

## V. MODALITES et CRITERES DE SELECTION

Pour préparer sa décision, la Région Ile-de-France soumettra les dossiers à un comité de sélection pluridisciplinaire et paritaire (égalité femme / homme). Ce dernier sera notamment composé de membres du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI) du Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que d'experts extérieurs indépendants désignés par la Région.

Le jury de sélection attachera une attention particulière :

- aux manifestations d'envergure internationale. Sont ainsi définies les manifestations dont le pourcentage d'**intervenants étrangers** (interventions orales ou présentations de poster) est au moins égal à **30%**,
- aux efforts d'équilibre de la **représentation des femmes et des hommes** dans les comités d'organisation et scientifique ainsi que parmi les intervenants eu égard à la répartition genrée des chercheurs du domaine scientifique concerné. A noter que la parité entendue au sens européen exige la présence d'au moins 40% de représentants de chaque sexe dans les groupes considérés,
- aux manifestations qui favorisent la participation des **jeunes chercheurs** (réduction des frais d'inscription, sessions de présentation de leurs travaux, prix, bourses...),
- aux manifestations ouvertes qui favorisent l'interdisciplinarité scientifique : si la thématique de la manifestation s'y prête, la présence de représentants du monde socio-économique ainsi que l'ouverture à des acteurs non académiques (associations, professionnels, élus...) sont souhaitables.
- à la pertinence du montage financier et aux efforts effectués pour la recherche de sources de financement autres que la Région Ile-de-France.

Les propositions du comité de sélection devront être approuvées par vote de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

## VI. OBLIGATIONS EN TERME DE COMMUNICATION

**La participation de la Région Ile-de-France implique impérativement des obligations en matière de communication :**

- apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication et ce, dès que la décision de soutien aura été officiellement notifiée,
- mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles, interviews...),

- invitation et intervention orale d'un représentant du Conseil régional aux cérémonies officielles d'ouverture et/ou de clôture, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse,
- insertion de documents de présentation de la politique de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dans les documents distribués aux participants,
- mise en place, lorsque c'est possible, de panneaux d'exposition présentant les actions de la Région en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## VI. RENSEIGNEMENTS ET DEPOT DES DOSSIERS

- ❖ Le dossier complet doit être adressé, **en trois exemplaires papier**, à la Région Ile-de-France, au plus tard le **20 octobre 2008**, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra être accompagné d'une version numérique sur CD-ROM (texte au format RTF et document Excel pour le budget prévisionnel) strictement conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité.

Pour être complet, le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- le formulaire-type de demande de subvention à la Région Ile-de-France dûment rempli et signé, complété de l'ensemble des pièces justificatives demandées (RIB, attestation de récupération de la TVA, délégation de pouvoir, documents administratifs dans le cas des associations loi 1901...),
- l'annexe budgétaire au formulaire-type de demande de subvention complétée,
- une lettre de soutien de chacun des organismes ou UFR partenaires de la manifestation.

Aucun envoi du dossier par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté.

- ❖ L'organisateur de la manifestation doit également transmettre, au plus tard le **20 octobre 2008**, le tableau Excel « Récapitulatif » dûment complété à l'adresse suivante : [helene.marechal@iledefrance.fr](mailto:helene.marechal@iledefrance.fr).

**Tout dossier parvenu incomplet ou après cette date sera considéré comme inéligible.**

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

**CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**  
**Unité Développement**  
 Sous-direction Recherche et Innovation  
Appel à projets Manifestations scientifiques  
 33, rue Barbet de Jouy  
 75007 Paris

En cas de livraison, veuillez adresser les dossiers au 44<sup>ème</sup> étage de la Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine - 75015 Paris

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, téléchargeable sur le site [www.iledefrance.fr/appels-a-projets/](http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/), s'adresser à :

Monsieur Franck ALARY : [franck.alary@iledefrance.fr](mailto:franck.alary@iledefrance.fr), 01.53.85.60.62 ou à Madame Hélène MARECHAL : [helene.marechal@iledefrance.fr](mailto:helene.marechal@iledefrance.fr), 01.53.85.60.56.

**ANNEXE N°1 : Thématiques non éligibles à l'appel à projet « Manifestations scientifiques (hors DIM) »**

Les thématiques ci-dessous, identifiées en Domaines d'intérêt majeur, bénéficient également de financements régionaux. Des réseaux fédérateurs désignés par la Région Ile-de-France sont chargés d'organiser les appels à projets et de sélectionner les projets de colloques scientifiques qui seront soutenus par la Région dans la cadre de leur programme de recherche. Ces thématiques sont donc exclues du présent appel. Pour plus d'informations sur l'un de ces réseaux, merci d'adresser un courriel à l'adresse correspondante.

<b>Thèmes labélisés en Domaines d'intérêt majeur</b>	<b>Réseaux fédérateurs</b>
Cancérologie	Cancéropôle Ile-de-France ( <a href="mailto:pascale.gramain@canceropole-idf.fr">pascale.gramain@canceropole-idf.fr</a> )
Atomes ultra-froids	Institut Francilien des Atomes ultra-Froids ( <a href="mailto:Michele.Leduc@lkb.ens.fr">Michele.Leduc@lkb.ens.fr</a> )
Développement soutenable	Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable ( <a href="mailto:boemare@centre-cired.fr">boemare@centre-cired.fr</a> )
Nanosciences	Centre de compétences C'nano Ile-de-France ( <a href="mailto:marjorie.thomas@lpn.cnrs.fr">marjorie.thomas@lpn.cnrs.fr</a> )
Problématiques du genre	Institut Emilie du Chatelet ( <a href="mailto:iec@mnhn.fr">iec@mnhn.fr</a> )
Logiciels et systèmes complexes	Digiteo Labs ( <a href="mailto:aap2008@digiteo.fr">aap2008@digiteo.fr</a> )
Sciences économiques	Ecole Economique de Paris ( <a href="mailto:hamid.ouahioune@parisschoolofeconomics.eu">hamid.ouahioune@parisschoolofeconomics.eu</a> )
Neurosciences et maladies neuro-dégénératives	Neuropôle ( <a href="mailto:nerf@paris-neuroscience.fr">nerf@paris-neuroscience.fr</a> )
Systèmes Complexes	Institut des systèmes complexes ( <a href="mailto:genevieve.tual@polytechnique.edu">genevieve.tual@polytechnique.edu</a> )
Médecine cellulaire et cellules souches	Stem-Pôle ( <a href="mailto:lgrannec@istem.genethon.fr">lgrannec@istem.genethon.fr</a> )
Maladies cardiovasculaire, diabète et obésité	<a href="mailto:tedgui@larib.inserm.fr">tedgui@larib.inserm.fr</a>
Maladies infectieuses, parasitaires, et nosocomiales émergentes	<a href="mailto:ptrieu@pasteur.fr">ptrieu@pasteur.fr</a>
Santé, environnement, toxicologie	A confirmer
Agrosociences et écologie des territoires et de l'alimentation	Réseau AgrOETerrA ( <a href="mailto:emmanuel.jolivet@jouy.inra.fr">emmanuel.jolivet@jouy.inra.fr</a> ) ( <a href="mailto:marianne.lefort@agroparistech.fr">marianne.lefort@agroparistech.fr</a> )